Montréal, le 3 octobre 2023

## ARBITRAGE ACCÉLÉRÉ – LISTES GÉNÉRALES

Consoeurs, confrères,

Comme vous le savez, nous avons dû avoir recours à l'arbitrage accéléré concernant l'affichage papier traditionnel des listes générales. Votre syndicat a tout mis en œuvre afin de faire valoir, auprès de l'arbitre, qu'un grand préjudice serait subit et vécu par nos membres advenant l'affichage 100% numérique aux listes générales.

Bien que tout ait été mis en œuvre par votre syndicat pour démontrer la nécessité de conserver l'affichage traditionnel papier, l'arbitre a pris la décision de rejeter le grief déposé.

L'employeur se targue de vouloir une gestion plus humaine et pourtant, l'alternative choisie par cet employeur qui nécessite une implication bénévole de plusieurs heures à la maison s'éloigne énormément d'une gestion plus humaine. Plutôt que de tendre l'oreille et d'être à l'écoute, l'employeur aura pris la décision d'envenimer les relations de travail à l'aube des négos de 2025.

Patron! Soit humain! L'affichage papier on y tiens!

Frédéric Therrien

Président, SCFP 1983